



VILLE
de
CHATEAUBRIANT

Conseil d'Administration « FOIRE DE BÉRÉ »

Délibération n° 03/2024



Objet : Nomination du Directeur de l'EPIC « Foire de Béré »

EXPOSÉ

Par délibération du 17 décembre 2024, le Conseil Municipal de Châteaubriant a désigné, sur proposition de M. le Maire, M. Franck BOISTEAU, en qualité de Directeur de la Régie « Foire de Béré », du 1er janvier 2025 au 30 juin 2025 renouvelable, à titre transitoire en attendant la phase de recrutement d'un nouveau directeur. Une convention de mise à disposition sera établie entre la Ville et la régie sur une quotité d'intervention de 8 heures hebdomadaires (20 %).

Conformément aux dispositions des articles L. 5211-1 et suivants du ainsi qu'aux statuts de l'EPIC, il est proposé, que M. Franck BOISTEAU exerce les fonctions de Directeur de l'EPIC sous l'autorité et le contrôle du Président du Conseil d'Administration et assure la gestion et la direction opérationnelle de l'EPIC, en lien avec les orientations stratégiques définies par le Conseil d'Administration.

DECISION

Le Conseil d'Administration, après avoir délibéré, décide :

- 1) de prendre acte de la désignation par le Conseil Municipal M. Franck BOISTEAU en qualité de Directeur de la Régie « Foire de Béré » et de le nommer à cette fonction.
- 2) d'établir une convention de mise à disposition entre la Ville et la régie sur une quotité d'intervention de 8 heures hebdomadaires (20 %) et d'approuver le Président à la signer.
- 3) d'autoriser le Président du Conseil d'Administration ou son représentant à signer tous les actes et à prendre toutes les dispositions nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

Les propositions sont adoptées à l'unanimité

Fait et délibéré à Châteaubriant

A l'Hôtel de Ville, le 20 décembre 2024

Reçu en préfecture
de Nantes le

31 DEC. 2024

Le Président,

Jean-Luc MARSOLLIER